Amiens, le 17 février 2009

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE PREFET DE LA SOMME

(Suite ...)

Monsieur Le Préfet,

Nous revenons vers vous, suite à la réunion que vous avez tenue le 06/02/2009.

« La lettre ouverte » n'est pas un moyen de communication que vous semblez apprécier mais c'est l'outil de communication approprié pour faire part de vos propos à ceux et celles que nous représentons, ainsi que celles et ceux qui nous soutiennent dans notre action.

Après vous avoir exposé le contexte dans lequel, nous avions eu connaissance de certains de vos « projets » d'organisation de l'administration départementale de l'Etat, vous nous avez précisé les points suivants :

- **Concernant le service de la Main d'œuvre Etrangère**

  Vous nous avez confirmé votre conviction profonde sur son transfert en Préfecture dans le seul souci de rendre un meilleur service aux usagers, souvent en grande difficulté.

  Certes, votre intention est louable, mais vous n'avez pas tenu compte de la spécificité des travailleurs étrangers, de la procédure particulièrement complexe de l'instruction de leurs dossiers et de la nécessaire implication des agents de l'Inspection du Travail

  C'est pour cela que cette mission doit demeurer au sein des services du Travail et de l'Unité Territoriale de la Direccte.

- **Concernant le projet immobilier – lien Travail Emploi**

  Grâce à nos échanges, vous avez découvert que les services de l'Inspection du Travail étaient réunis avec les services Emploi au sein de l'actuelle DDTEFP, preuve qu'une concertation était indispensable avant de bâtir votre projet.

  Au vu de la « masse » d'agents que ces services représentent, vous ne voyez donc aucun inconvénient à ce qu'ils restent ensemble au sein de la future Unité Territoriale de la Direccte, ce qui ne sous-entend pas pour autant leur maintien dans les locaux actuels.

  Vous avez effectivement envisagé au moins deux scénarios :

  - Le personnel des futures Direccte et Unité Territoriale de la Direccte restent au sein du même bâtiment situé 40 rue de la Vallée à Amiens.

  - Les agents de l'Unité Territoriale, Emploi et Travail déménagent et se retrouvent avec la Cohésion Sociale. Ce regroupement ne sera pas que physique mais également fonctionnel sauf pour les agents de l'Inspection du Travail.

  Dans la seconde hypothèse, vous rompez donc le lien entre la Direccte et son Unité Territoriale. De ce fait, vous allez à l'encontre du cadre national posé par le gouvernement et réaffirmé par notre Ministre Brice Hortefeux, dans son discours du 10/02/2009 prononcé devant les Directeurs Régionaux.

Vous nous avez informés que vous prendrez votre décision au plus tard en Juin 2009 car, comme vous dites, « *j'ai le droit de réfléchir* ». Mais, nous aussi, nous réfléchissons et les arguments que vous avez avancés ne nous ont pas convaincus.

Dans votre argumentation, vous dites :

« Dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, les unités territoriales sont éloignées de la future Direccte et pourtant ils fonctionnent ! »

C'est exact. Mais, à contrario, est ce que les services de l'actuelle Direction Régionale et Direction Départementale implantées sur le même site rencontrent des difficultés ? Non, bien au contraire ;

- Leur proximité facilite les liens entre services car en Direction Régionale, il y a également des services Travail, des services support.
- Etre sur le même site a permis de mutualiser certaines fonctions : gestion du personnel, informatique, formation, documentation …

« Vous n'êtes pas la seule Administration à recevoir des usagers. »

C'est exact. Mais nos services sont toutefois très sollicités. Et le nombre d'usagers fréquentant nos services va encore augmenter suite à la fusion des inspections de l'Agriculture et des Transports.
La proximité de la gare routière et de la gare SNCF rendent plus facile l'accès à nos services.

Au cours de notre entretien, nous vous avons affirmé que le bâtiment que nous occupions à l'heure actuelle, moyennant quelques aménagements, pouvait accueillir **tous les agents de la future Direccte et de l'unité territoriale**. En effet, nos Directeurs ont rencontré un agent de vos services, Madame Brunet, qui a mené une étude **au sein de nos locaux.**

Alors,

- Pourquoi envisager, dés lors, un second scénario ?
- Pourquoi vouloir séparer la Direccte et son Unité Territoriale ?
- Pourquoi ne pas tenir compte du cadre national visant à réaffirmer que le lien Travail Emploi est une nécessité ?
- Pourquoi raisonnez-vous en « masse » d'agents, en projet immobilier et non en « mission » ?
- Pourquoi ne pas prendre en compte le coût financier de votre second scénario ?

Nous ne comprenons pas, Monsieur Le Préfet et nous continuons donc d'exiger le maintien de l'Unité Territoriale de la Direccte avec la Direccte tant sur un plan fonctionnel que physique.

Nous demandons l'appui de nos syndicats nationaux.

~~Suite à votre départ annoncé, nous souhaitons que vous transmettiez notre argumentaire à votre~~ successeur.

Les Organisations Syndicales de la DDTEFP de la Somme et de la DRTEFP Picardie

CGT FO SUD